

Strasbourg, le 11 septembre 2025

Affaire suivie par :
IA-IPR Etablissements et Vie scolaire
Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859
Mél : ia-ipr.evs@ac-strasbourg.fr

Les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
des établissements et de la vie scolaire

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

à

Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux d'éducation
s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
- des collèges et lycées (publics/privés)

Mesdames, Messieurs,

Comme en chaque début d'année scolaire, cette traditionnelle lettre de rentrée des IA-IPR vise à vous renouveler notre confiance et à poser les grands axes de notre action pour l'année scolaire 2025-2026, sous le thème « Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous », conformément à [la circulaire de rentrée en date du 3 juillet 2025](#).

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation (CPE) sont invités à prendre toute leur place dans la communauté scolaire et à y apporter leur expertise dans la mise en œuvre des priorités définies par la ministre.

1. Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et promouvoir l'égalité des chances, investir les dispositifs de différenciation pédagogique pour mieux lutter contre les inégalités.

Le suivi des élèves et le travail mené par le service de la vie scolaire en lien avec les familles sont déterminants pour repérer les fragilités culturelles et scolaires, encourager la persévérance, et faciliter la mise en place de dispositifs ciblés (soutien, tutorat, accompagnement individualisé), tout comme le travail de construction de l'écrit et de la lecture mené par les professeurs documentalistes à travers les multiples actions poursuivies (ateliers d'écriture, clubs lecture, séances d'information structurée...), favorisant la maîtrise de l'écrit comme levier de réussite cognitive et citoyenne.

2. Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

L'un des objectifs est de développer l'engagement citoyen, la responsabilité individuelle et collective, et la justice dans les collèges et les lycées.

En lien avec les autres membres de la communauté éducative, les CPE sont attendus pour renforcer la vie démocratique dans les établissements (instances lycéennes, conseil de la vie collégienne, dialogues élèves-adultes, responsabilisation des pairs). Les professeurs documentalistes ont toute leur place pour soutenir les projets autour de la citoyenneté, coordonner et déployer l'EMI, la lutte contre toutes les discriminations, en s'appuyant sur toutes les formes de ressources.

3. Garantir les conditions d'une école apaisée, protectrice et rassembleuse

La circulaire souligne la nécessité d'un cadre serein et bienveillant, d'un climat scolaire apaisé, favorable à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Le rôle central des CPE dans la gestion du climat scolaire, les dispositifs de prévention (harcèlement, santé mentale, comportement), l'organisation des espaces et temps (demi-pension, récréations, internat), en lien avec l'équipe éducative, à la fois en tant que responsable de service et conseiller technique du chef d'établissement est essentiel.

Dans les CDI, l'aménagement de divers espaces, dont un espace de calme, inclusif, stimulant, permet d'accueillir tous les élèves, de promouvoir des parcours informationnels sereins, et d'agir comme un lieu de ressource, de formation et de bienveillance.

Groupes Professionnels de Bassin (GPB)

Notre courrier relatif aux groupes professionnels de bassin rappelait qu'ils sont conçus pour incarner un lieu incontournable d'information, d'échanges, et surtout de co-développement professionnel. Leur charte en définit les enjeux et les objectifs, et souligne l'importance de votre participation active. On ne saurait trop souligner l'intérêt que représente la mutualisation de vos compétences respectives au service de la réussite des élèves et d'un climat scolaire apaisé, dès que l'occasion s'en présente.

Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, ce qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancement accéléré aux différents échelons, à la hors-classe, et accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

Evaluation des élèves

L'actualité de cette rentrée vous conduira à mener une réflexion collective sur l'évaluation des élèves. En collège, la réforme du DNB qui introduit un contrôle continu constitué des notes de bulletin, vous conduira à élaborer une stratégie d'établissement.

En lycée les projets d'évaluation seront à mettre à jour avant les vacances de la Toussaint suite à la parution de la note de service du 25 août 2025.

L'inspection pédagogique régionale de Strasbourg a réalisé deux documents (pour le lycée et le collège) sur lesquels vous pourrez vous appuyer pour guider vos travaux. Ils ont été envoyés à vos établissements.

Formation

La formation continue est portée par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) en lien avec les inspecteurs. L'offre de formation, en candidature individuelle, sera à nouveau accessible tout au long de l'année (et dès à présent). Les inscriptions se feront au fil de l'eau sur le site de l'EAFC de l'académie de Strasbourg. Ainsi, vous êtes invités à candidater, via le site de l'EAFC, aux formations disciplinaires ou transversales qui seront proposées par catégories de personnels ou aux formations inter-catégorielles dénommées « parcours de formation » qui se déploient, notamment autour des valeurs de la République, ou encore « Être formateur ». Deux modalités de candidatures sont proposées : une « préinscription » lorsqu'une formation prête à être déployée est déjà programmée, ou un « abonnement » qui est en réalité un appel à manifestation d'intérêt avant la finalisation du projet de formation. La confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFC, toujours en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés et après avis des supérieurs hiérarchiques et mise en place d'un remplacement de courte durée.

Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site de l'EAFC pour y consulter l'offre de formation et son actualisation.

[Lien vers le site](#)

En tant que relais essentiels des priorités institutionnelles, vos métiers, complémentaires et stratégiques, sont déterminants pour « tenir la promesse républicaine de l'École », c'est-à-dire renforcer les apprentissages, l'engagement citoyen, et le climat scolaire bénéfique à toutes et tous. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et sur votre créativité pour traduire concrètement ces orientations, et vous en remercions.

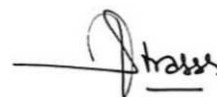
Avec toute notre confiance et notre soutien, nous vous adressons nos vœux d'année scolaire fructueuse.



Nathalie Colle



Sylvain Jung



Anne Strasser